

## DEMARCHES A SUIVRE POUR L'INSTALLATION D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### PHASE 1 : ETUDE / CONCEPTION

- ✓ **ETAPE 1 :** Le propriétaire se rapproche du bureau d'étude de son choix pour réaliser l'étude de sol et de filière qui préconise la/les meilleur(es) filière(s) adaptée(s)
- ✓ **ETAPE 2 :** Le dossier monté par le bureau d'étude est transmis au SPANC en y joignant le formulaire « Demande d'Installation d'Assainissement Autonome » à l'adresse suivante :

**SPANC**  
**SERVICES TECHNIQUES**  
**Z.I. La Seiglerie 1 – 9 Rue Ampère – B.P. 13**  
**44 270 MACHECOUL-SAINT-MÊME**  
**02.40.02.21.29**  
**spanc@ccsudretzatlantique.fr**

- ✓ **ETAPE 3 :** Le Projet monté par le bureau d'étude est instruit par le SPANC qui vérifie la conformité du projet au regard de la législation en vigueur. Cette prestation fait l'objet d'une redevance.
- ✓ **ETAPE 4 :** Le SPANC transmet le dossier
  - A la mairie qui le joint au dossier de permis de construire (pour les constructions neuves)
  - Au propriétaire (pour les réhabilitations)
- ✓ **ETAPE 5 :** Le propriétaire transmet le dossier du bureau d'étude à l'/aux entreprise(s) de son choix pour obtenir un chiffrage de la réalisation des travaux.

### PHASE 2 : REALISATION

- ✓ **ETAPE 6 :** Lorsque la date de la réalisation des travaux a été fixée, le propriétaire en informe le SPANC le plus tôt possible pour programmer la visite de contrôle :
  - Soit en retournant le formulaire « déclaration de commencement de travaux »
  - Soit par téléphone : 02.40.02.21.29

*Important : le contrôle de réalisation est effectué par un agent du SPANC en tranchées ouvertes, avant le recouvrement des ouvrages.*

- ✓ **ETAPE 7 :** Lors du contrôle de réalisation en tranchée ouverte, le technicien du SPANC vérifie que les travaux d'installation de la filière d'Assainissement Non Collectif ont été réalisés conformément aux normes et à la législation en vigueur. Cette prestation fait l'objet d'une redevance.
- ✓ **ETAPE 8 :** Le SPANC émet un avis sur la conformité des travaux et remet le rapport de visite au propriétaire

